

leur propriété les représentants du ministère. Ce n'est pas forcément l'énoncé de la loi qui m'inquiète, mais la manière dont elle sera exécutée. Il est fort probable que l'application suscitera de nombreux problèmes. Si le projet de loi est adopté tel quel, il nous faudra veiller de près à la manière dont on l'exécutera. Permettez-moi de vous donner un exemple. Prenons le cas d'une personne qui a laissé, à son décès, quatre maisons dans une petite ville des Prairies. Les experts fiscaux venus de Saskatoon en firent l'évaluation, leur attribuant une valeur égale à celle qu'elles auraient eue à Saskatoon. Pour prouver que les maisons ne valaient pas tant, les héritiers essayèrent de les vendre, mais ils ne purent même pas obtenir une offre. Malgré tout, les experts fiscaux soutenaient que c'était là la valeur sur laquelle il fallait payer les droits de succession. Il y a eu, par le passé, une certaine injustice dans l'exécution de cette loi. Les agents du fisc ne pouvaient fonder leur évaluation sur la valeur marchande des maisons puisque les héritiers ne pouvaient les vendre à ce prix. Logiquement, ceux-ci n'auraient pas dû être tenus de payer l'impôt basé sur l'évaluation, mais c'est pourtant ce qu'on les obligeait à faire. Lorsque nous parlons de gains en capital et de ce qui pourrait se produire lors du transfert de père à fils d'une exploitation agricole familiale, nous sommes inquiets à cause de la manière dont la loi actuelle a été appliquée dans certains cas.

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, nous en sommes au stade de la troisième lecture de ce fameux bill, et je crois qu'il est de mon devoir de prendre la parole à cette occasion et de souligner, encore une fois, l'inconséquence dont le gouvernement fait montre en forçant la Chambre à accepter ce projet de loi mal conçu, mal rédigé, enchevêtré. Au fait, il s'agit d'un projet de loi au sujet duquel on se demande encore jusqu'à quel point il pourra nuire à la population canadienne.

Monsieur le président, il est bien beau de dire qu'un million de Canadiens seront exemptés du paiement de l'impôt sur le revenu; c'est là une façon de fausser les véritables problèmes de base que vise à régler ce projet de loi. Il faut s'entendre sur ce million de Canadiens qui seront exemptés du paiement de l'impôt, ce sur quoi le gouvernement semble miser par ce projet de loi.

Les familles canadiennes qui ont un revenu annuel de \$2,500 ou de \$3,000, et qui comptent trois, quatre ou cinq enfants, ne paient pas d'impôt actuellement. Lorsqu'on consacre définitivement le fait que ces gens ne paient pas d'impôt, je ne pense pas qu'on puisse affirmer qu'un million de Canadiens seront exemptés du paiement de l'impôt. C'est faux, et je pense que c'est faire preuve de malhonnêteté intellectuelle que de vouloir miser là-dessus. D'autant plus qu'une autre catégorie de personnes, certains salariés, pourront bénéficier, mais d'une façon tellement minime de ce projet de loi, que je me demande, encore une fois, jusqu'où on peut exploiter honnêtement un tel argument, car la plupart de ceux qui jouiront d'une diminution d'impôt n'économiseront que \$15, \$20 ou \$25 par année. Vaut-il la peine de le souligner autant que quelques centaines de milliers d'individus paieront \$15 de moins d'impôt par année?

Pourquoi ne pas parler plutôt des milliards de dollars de plus que le gouvernement ira percevoir en vertu de ce nouveau projet de loi? On n'insiste pas trop là-dessus, mais pourtant, tout compte fait, le projet actuellement à l'étude est tout simplement le résultat bien concret, bien réel, d'une série d'acrobaties mathématiques pour aller chercher davantage dans la poche du contribuable cana-

dien. Voilà la réforme que nous étudions présentement. Et nous avons donc toutes les raisons du monde de nous y opposer.

• (4.30 p.m.)

Nous nous opposons premièrement à la façon dont le gouvernement veut absolument faire adopter ce projet de loi à une date limite. Monsieur le président, voilà quelque chose d'absolument illogique. Nous sommes à étudier un projet de loi de 732 pages et, habituellement, un projet de loi n'en couvre que de 40 à 50. Si l'on considère le volume de ce projet de loi, il est l'équivalent de 25 ou 30 projets de loi ordinaires. Et depuis quand sied-il mal de consacrer le temps voulu à l'étude de 10, 15, 20, 25 ou 30 projets de loi? Ce n'est pas parce qu'il y a une infinité de choses dans un même projet de loi que l'étude que nous devons en faire doit être rapide, sans sérieux et irréfléchie. Et alors que le gouvernement tente actuellement d'exposer à la population canadienne que la façon dont il agit est correcte, parce qu'on passe du temps à la Chambre à débattre un tel projet de loi, encore une fois, on est malhonnête. Il faudrait bien préciser à toute la population de quoi il s'agit exactement.

Et lorsqu'un projet de loi comporte tellement de changements, et qu'en plus, il est tellement mal rédigé et mal conçu, il est tout à fait normal qu'on ait le temps voulu pour y apporter des rectifications, s'il y a lieu. Et nous avons une preuve évidente et flagrante de cela: que serait-il arrivé, en effet, aux articles de ce projet de loi qui traitent des coopératives, des caisses populaires et des caisses de crédit, si l'opposition ne s'était pas opposée farouchement aux articles qui traitaient de l'impôt relativement aux caisses populaires? N'est-ce pas que nous avons réussi à faire comprendre le gouvernement, et qu'il a enfin accepté d'amender ces articles afin qu'ils soient plus conformes à la réalité économique que représentent chez nous ces institutions financières.

Monsieur le président, cet exemple flagrant où l'on voit que l'étude était nécessaire, où l'on voit que l'action de l'opposition devenait essentielle, prouve que nous avons raison d'insister qu'un grand nombre d'autres articles soient amendés. Si nous avons tellement insisté pour qu'il les amende aussi, ou en retarde l'adoption, afin de les parfaire davantage, c'est que nous savions avoir raison. Ce n'est pas parce qu'on nous dit que, dorénavant, nous aurons un jour ou deux jours pour discuter de ce bill qu'il faut donner raison au gouvernement. Se donner raison de cette façon-là, c'est agir en faible, et je crois que le gouvernement actuel ne démontre pas de la force, mais de la faiblesse. Ne pouvant pas défendre de façon adéquate les articles de son projet de loi, il aime mieux l'imposer. C'est la façon, je crois, dont le gouvernement agit.

Cette malhonnêteté dont on fait montre, non seulement en empêchant les députés de continuer à discuter des articles de ce projet de loi, mais—et c'est là la chose la plus terrible—en forçant la population canadienne à se débattre dans ce dédale d'articles concernant l'impôt sur le revenu, constitue, à mon sens, une façon de ridiculiser la population canadienne.

Et comme l'amendement que nous sommes présentement à débattre l'indique, il faut voir là-dedans les difficultés extraordinaires que rencontreront certaines classes de notre société, entre autres les cultivateurs qui, par ce projet, seront pris de toutes parts. Et lorsqu'on connaît leur situation particulière et les difficultés auxquelles ils se heurtent, il semble bien que leur imposer de nouvelles façon de calculer leur impôt, c'est à mon sens régresser,